



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 10 - 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS** : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – JORGÉ Thierry – LAHAYE Françoise – HUBIN Catherine – CALIZZANO Mathieu – SUBRENAT Valérie

**EXCUSES** : DION Daniel

**SECRETAIRE** : MME GORGE Christine

M. DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	10	11	1	11	11	0	0

**BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE  
L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté = + 233 256.72
- Excédent d'investissement antérieur reporté = + 248 378.51

**Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020**

- Solde d'exécution de l'exercice : - 223 040.30
- Solde d'exécution cumulé = + 25 338.21

**Restes à réaliser au 31/12 2020 :**

**Dépenses** = 41 112 €

**Recettes** = 4000 €

**Solde des restes à réaliser** = - 37 112 €

**Besoin de financement de la section d'investissement**

- Rappel du solde d'exécution cumulé : + 25 338.21
- Rappel du solde des restes à réaliser : - 37 112
- Besoin de financement total = 11 773.79

**Résultat de fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice : - 9.64
- Résultat antérieur : + 233 256.72
- **Total à affecter** : + 233 247.08

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 – ligne 002 = 233 247.08 €

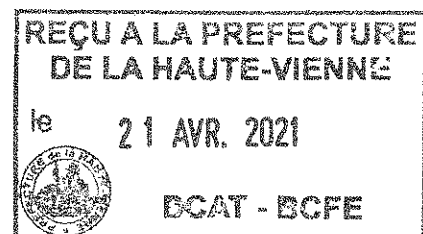
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 avril 2021

Le Maire,  
Marc CHAMPAUD





4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 11 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS** : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie  
MARSZAN Véronique – JORGé Thierry – LAHAYE Françoise – HUBIN Catherine – CALIZZANO  
Mathieu – SUBRENAT Valérie

**EXCUSES** : DION Daniel

**SECRETAIRE** : MME GORGE Christine

M. DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	10	11	1	11	11	0	0

**OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES  
LOCALES POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux des deux taxes directes locales pour l'année 2021.

Il précise que suite à l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune (13.40) et du département (18.96) et présente l'état de notification faisant apparaître les bases prévisionnelles, les plafonds à ne pas dépasser, les taux votés pour l'année 2020 ainsi que le produit fiscal attendu.

**Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2021 tels que présentés ci-dessous :**

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
- FONCIERE BÂTI	13.40	32.52
- FONCIERE NON BÂTI	84.16	84.58

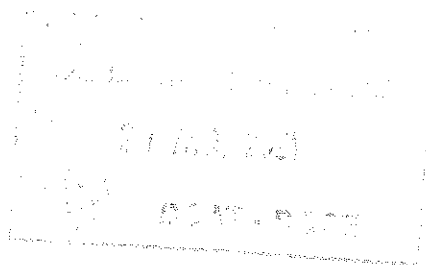
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 avril 2021.

Le Maire,  
Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

**N° 12 - 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie  
MARSZAN Véronique – JORGé Thierry – LAHAYE Françoise – HUBIN Catherine – CALIZZANO  
Mathieu – SUBRENANT Valérie**

**EXCUSES : DION Daniel**

**SECRETAIRE : MME GORGE Christine**

M. DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	10	11	1	11	11	0	0

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 équilibré en recettes et en dépenses :

- section de fonctionnement : 423 316.08 €
- section d'investissement : 431 388.29 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Augne, le 12 avril 2021.

Le Maire,



Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 13 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS** : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie – CALIZZANO Mathieu

**EXCUSES** : DION Daniel

**SECRETAIRE** : MME GORGE Christine

Monsieur DION Daniel a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	10	11	1	11	11	0	0

**OBJET : Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans la limite de 5000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre,
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- de signer les contrats relatifs à la location des bâtiments communaux (salle des fêtes – gîte)

**AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

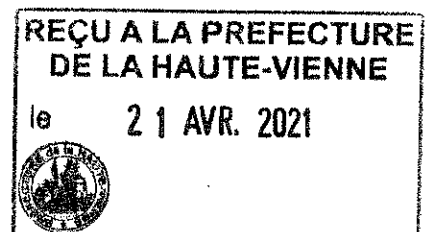
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 avril 2021.

LE MAIRE,

Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 14 - 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS** : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – JORGÉ Thierry – LAHAYE Françoise – HUBIN Catherine – CALIZZANO Mathieu – SUBRENAT Valérie

**EXCUSES** : DION Daniel

**SECRETARE** : MME GORGE Christine

M. DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	10	11	1	11	10	0	1

Abstension : MME GORGE Christine

**OBJET** : **PLU- ACCORD DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le territoire de la commune d'Augne est régi par le RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Il précise que les communes doivent se prononcer, avant le 30 juin 2021, quant au transfert ou non à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière de la compétence « PLU ».

En vertu de l'article 136-II de la loi ALUR, le transfert de la compétence PLU, initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2021, a fait l'objet d'un report au 1<sup>er</sup> juillet 2021 dans le cadre de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

A défaut d'atteindre une « minorité de blocage » (25% des communes représentant au moins 20% de la population) le transfert sera automatiquement prononcé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des enjeux et des modalités de « collaboration », et après en avoir délibéré :**

- **DONNE SON ACCORD** pour le transfert de la compétence « PLU » à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

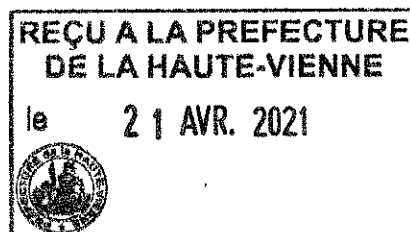
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 avril 2021

Le Maire,

Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 15 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS** : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie  
CALIZZANO Mathieu

**EXCUSES** : DION Daniel

**SECRETAIRE** : MME GORGE Christine

Monsieur DION Daniel a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	10	11	1	11	11	0	0

**TRANSPORT SCOLAIRE : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION A01/A02**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs relatifs à la participation familiale annuelle aux transports scolaires des élèves de maternelle, primaire et collège ont été fixés au cours de la séance du 25 juin 2020 soit 25 € par élève transporté domicilié sur la commune.

Il présente l'Avenant N° 1 à la Convention de délégation de la compétence transports scolaires et donne lecture des modifications concernant :

- les tarifs
- la modulation appliquée sur l'ensemble des tarifs
- la modulation du tarif régional
- la procédure d'inscription
- la prise en charge de la modulation tarifaire et récupération des recettes par la Région
- les accompagnateurs

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement et à la tarification des transports scolaires à compter de la rentrée 2020-2021 intégrant la participation de la commune sur les tarifs
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

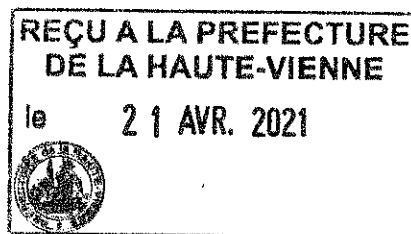
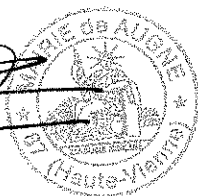
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

AUGNE, le 12 avril 2021.

LE MAIRE,

Marc CHAMPAUD.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 16 - 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS** : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – JORGÉ Thierry – LAHAYE Françoise – HUBIN Catherine – CALIZZANO Mathieu – SUBRENAT Valérie

**EXCUSES** : DION Daniel

**SECRETARE** : MME GORGE Christine

M. DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	10	11	1	11	11	0	0

**OBJET : Délibération – Amortissement petit matériel**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

Il précise que les communes de moins de 500 habitants qui exploitent un service d'eau ou d'assainissement dans le cadre de leur budget principal appliquent entre autres, les règles d'amortissement des régies industrielles et commerciales.

Par délibération du 12 juin 2015, reçue en Préfecture le 30 juin 2015, les durées d'amortissement avaient été adoptées telles que précisées ci-dessous :

- Réseau → 40 ans
- Matériel → 5 ans

Monsieur le propose d'adopter une durée d'amortissement pour le petit matériel.

**Le Conseil municipal décide de fixer à UN AN la durée d'amortissement du petit matériel.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

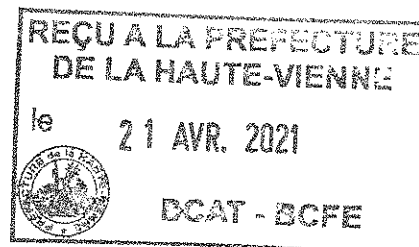
Pour copie conforme.

Augne, le 12 avril 2021

Le Maire,



Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 17 - 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS** : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – JORGé Thierry – LAHAYE Françoise – HUBIN Catherine – CALIZZANO Mathieu – SUBRENAT Valérie

**EXCUSES** : DION Daniel

**SECRETARE** : MME GORGE Christine

M. DION Daniel a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	10	11	1	11	11	0	0

**OBJET : SUPPRESSION REGIE DE RECETTES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une régie communale de recettes avait été créée pour le Marché de Pays annuel (délibération du 8 avril 2016).

Considérant que cette régie est inactive depuis 2016, Monsieur le Maire propose la suppression de cette régie.

**Le Conseil municipal décide de supprimer la régie de recettes créée en 2016 pour le Marché de Pays annuel.**

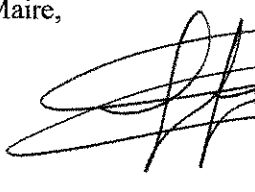

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

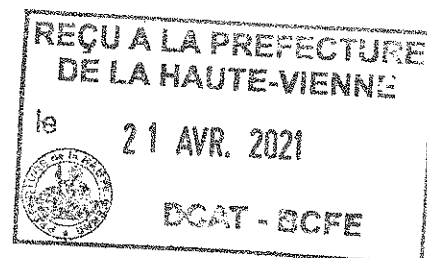
Pour copie conforme.

Augne, le 12 avril 2021

Le Maire,

Marc CHAMPAUD







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 18 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – MARSZAN Véronique – JORGE Thierry – HUBIN Catherine – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie – CALIZZANO Mathieu**

**EXCUSES : DION Daniel**

**SECRETAIRE : MME GORGE Christine**

Monsieur DION Daniel a donné procuration

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	10	11	1	11	11	0	0

**Location des biens sectionaux – Section A « Habitants du Bourg »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des terrains agricoles situés sur la section dite « des Habitants d'Augne » sont loués à Monsieur THEVENOT Patrick, exploitant.

Monsieur THEVENOT a informé qu'il fait valoir ses droits à la retraite et que le bail peut être dénoncé.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 février 2017, le Conseil municipal avait donné son accord de principe pour louer les terrains agricoles à Monsieur Benoît MAZALEIGUE, exploitant au bourg d'Augne.

Cette délibération n'a pas été appliquée du fait de la continuité de l'activité de Monsieur THEVENOT Patrick.

La surface des terres à louer est de 29 ha.

Monsieur le Maire présente les demandes de location formulées par :

- Monsieur Benoît MAZALEIGUE qui sollicite la location de 24 hectares de terrain agricole
- Monsieur Jean-Michel LAPIERRE qui sollicite la location de 5 hectares de terrain agricole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu les demandes formulées par Messieurs MAZALEIGUE et LAPIERRE
- AUTORISE le Maire à établir et à signer deux baux à ferme entre la commune d'Augne et Monsieur Benoît MAZALEIGUE et Monsieur Jean-Michel LAPIERRE
- DIT que les baux prendront effet au 15 avril 2021
- DIT que le prix du fermage fixe est de 40 € par hectare

**Cette délibération annule et remplace la délibération N° 3-2017 reçue en Préfecture le 2 mars 2017.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 12 avril 2021.

LE MAIRE,

Marc CHAMPAUD

